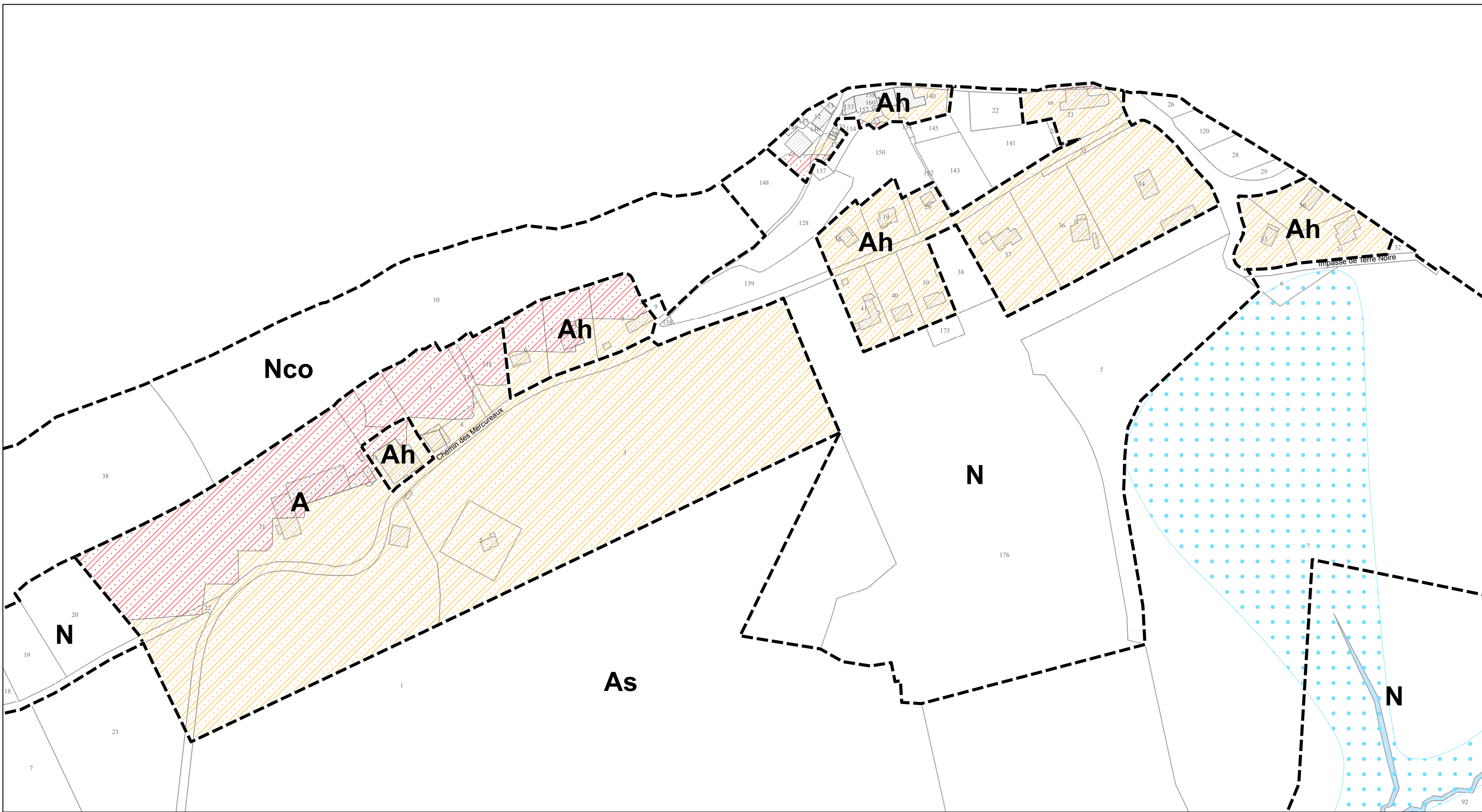
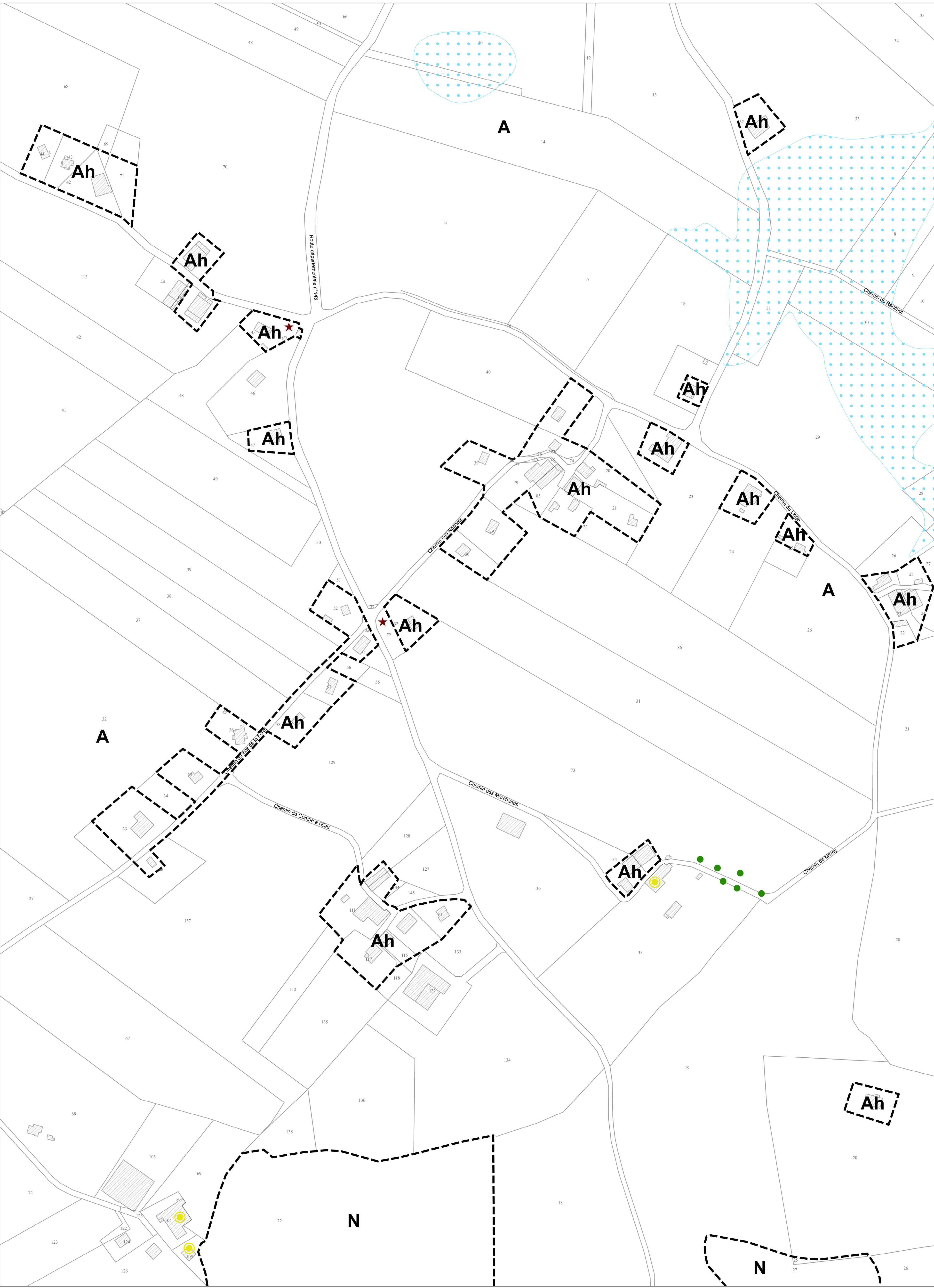




Légende

- Limite de zones
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Elément de patrimoine à protéger (L151-19 et R151-41 3)
- Elément de paysage à protéger (L113-1 et R151-31 1)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L151-6-7 et R151-6-7-8)
- Espace boisé classé (L113-1 et R151-31 1)
- Emplacement réservé (L151-1-3 et R151-48)
- Limitation particulière d'implantation des constructions : zone non aedificandi (L151-31 2 et R151-34 1)
- Limitation particulière d'implantation des constructions : marge de recul de 20m (L151-31 2 et R151-34 1)
- Zone de danger, canalisations de transport d'hydrocarbure (L151-31 2 et R151-34 1)
- Mouvement de terrain - Aleas faible et moyen (L151-34 1)
- Mouvement de terrain - Aleas fort et très fort (L151-34 2)
- Zone humide (L121-23 et R121-4 1 à 8)
- Bati
- Parcelles cadastrales
- Cours d'eau

- UA** Zone d'habitat dense correspondant au centre traditionnel
- UB** Zone pavillonnaire qui englobe l'urbanisation récente
- UY** Zone d'activité artisanale et industrielle
- UL** Zone de loisirs et d'équipements sportifs
- 1 AU** Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat. Elle se compose des secteurs 1AUa et 1AUb
- 2 AUy** Zone d'urbanisation future à vocation principale de développement économique
- A** Zone à usage agricole susceptible d'accueillir les installations liées aux activités autorisées dans cette zone. elle comprend les secteurs Ah (constructions isolées) et As (agricole stricte)
- N** Zone protégée en raison de ses qualités paysagères, naturelles ou écologiques. Elle comprend le secteur Nco

- Liste des emplacements réservés au bénéfice de la commune
- 1 réalisation d'un cheminement doux (1090 m²)
 - 2 création d'un équipement public (4396 m²) et de son chemin d'accès (6 m à l'Est, 3 m à l'Ouest)
 - 3 élargissement de voirie - 2 mètres (158 m²)
 - 4 élargissement de voirie - 3 mètres (101 m²)
 - 5 élargissement de voirie - (120 m²)
 - 6 élargissement de l'accès - 2 x 2 mètres (208 m²)
 - 7 création d'un stationnement communal (110 m²)
 - 8 élargissement d'un virage et création de places de stationnement (70 m²)

Commune de Fontain

Code INSEE : 25245



PLAN LOCAL D'URBANISME
SECTEUR FONTAIN

Règlement graphique
Nord et Est de la commune 1/2000

Approbation du PLU : 09 janvier 2014
Modification n°1 : 27 septembre 2018
Mise à jour n°1 : 04 juillet 2017
Mise à jour n°2 : 28 juin 2019
Mise à jour n°3 : 10 juillet 2024
Mise à jour n°4 : 07 avril 2026

